

Quelle Europe voulons-nous ?

Dans ses traditionnels vœux de Nouvel An, le président de la République a, comme on pouvait le prévoir compte tenu de ses engagements, innové de façon symbolique et forte en consacrant une partie de ses propos à ses « concitoyens européens ». Il a aussi dit que nous serions consultés au cours de l'année 2018 – qui précède celle de la mise en place des nouvelles institutions de l'Union – au sujet de « l'Europe que nous voulions ». Voici une première amorce de réponse, que nous soumettons à nos lecteurs en leur proposant, s'ils le souhaitent, de la commenter et, le cas échéant, de la compléter. Nous serons heureux de donner écho à leurs éventuels messages.

Ce ne serait pas faire preuve de beaucoup d'originalité que de souhaiter une Europe plus proche de ses citoyens, moins bureaucratique, plus démocratique et bien sûr plus sociale. Aussi proposons-nous de mettre plutôt l'accent sur trois questions qui nous semblent prioritaires : la paix, la laïcité et les phénomènes migratoires.

La paix ? Le présent numéro en traite et suggère qu'on essaie de lui donner une autre signification que l'absence de guerre – absence qui est aujourd'hui le cas à l'intérieur des frontières de l'Union européenne. Mais peut-on être durablement en

paix au sein de l'Europe si tel n'est pas le cas ailleurs ? Et peut-on raisonnablement penser que l'économie mondiale, marquée par une extrême militarisation, prédispose à la paix universelle ? Sommes-nous par ailleurs « protégés » ou au contraire mis sous la menace d'une effroyable épée de Damoclès par l'arsenal nucléaire désormais partagé par une dizaine d'États ? L'Union ne saurait évidemment se désintéresser de ces questions vitales (peut-être au sens propre de l'adjectif), et notre pays plus particulièrement puisque, après le Brexit, il sera le seul en Europe à disposer d'une arme de « dissuasion nucléaire ». Dans ce contexte la nouvelle Union ne devrait-elle pas adopter formellement une position de « neutralité vigoureuse », comme le suggère spontanément l'un de nos lecteurs ?

La laïcité ? C'est une question essentielle, à laquelle notre pays est fortement et à juste titre attaché, et nous ne voudrions pas que notre intégration européenne en affaiblisse le respect. Seulement voilà : le mot n'est pas exportable à l'échelle de l'Union, pour des raisons que nous avons souvent explicitées dans la revue mais auxquelles il est indispensable de revenir au moment où se refonde le pacte européen sur des valeurs partagées. La Loi de 1905 est une expression particulièrement heureuse

de la liberté de conscience et de la multiplicité légitime des convictions et des pratiques, qu'il faut à tout prix préserver ; mais c'est une erreur lourde de conséquences et si fréquemment commise par nos compatriotes que d'identifier « laïcité » (un mot qui ne figure ni dans le titre ni dans le texte de cette loi) avec le principe de séparation des Églises et de l'État, propre à notre pays. Cette confusion rend dès lors le mot laïcité pratiquement inutilisable à l'échelle européenne, en particulier dans les pays-membres où une telle séparation n'existe pas. Or il serait aisé d'éviter cet obstacle majeur si l'on voulait bien revenir à l'étymologie du mot laïque, l'une des expressions du mot « peuple » en grec, celle qui l'évoque, précisément, dans son extrême diversité. Et parler dès lors, de façon alternative, de la reconnaissance de l'altérité et de ses apports comme élément constitutif de la paix sociale et de sa mise en œuvre par des pratiques interconvictionnelles.

Une façon de faire qui permettrait sans doute aussi de poser autrement la question ô combien difficile de la gestion des phénomènes migratoires. Toutes les sensibilités sont exacerbées dès qu'on essaie de l'aborder avec un peu de sérénité, tant sont violentes les oppositions entre ceux qui ne rêvent que de fermer les frontières et ceux qui pensent que la terre entière devrait être un lieu de libre circulation et de libre implantation territoriale. Le président Macron a parlé à juste titre du nécessaire respect absolu du droit d'asile, c'est-à-dire d'accueil solidaire de personnes menacées dans leur liberté ou dans leur vie au sein de leurs pays d'origine. Mais peut-on vraiment ne retenir comme

légitime que cette seule raison d'être accueilli en France ? Pour aller un peu plus loin voici trois « affirmations » ouvertes à débat :

- Si un accueil « inconditionnel » ne saurait à l'évidence recueillir l'adhésion d'un État de droit, les motivations acceptables d'une demande d'accueil ne devraient pas être limitées par principe au seul droit d'asile ;
- L'Union européenne ne saurait se contenter de verser une manne à la Turquie pour « contenir » les flux de migrants et ne saurait pas plus laisser aux seuls pays riverains de la Méditerranée la charge de prendre soin de ceux qui parviennent à leurs risques et périls à franchir cette mer ;
- Les futures autorités européennes, osant affronter un risque temporaire d'impopolarité, devraient prendre acte du caractère sans doute irréversible de la pression migratoire de nature économique et climatique et adopter une politique audacieuse en la matière : traque et condamnation sévère des passeurs bien sûr mais aussi mesures d'aide économique massive aux pays-sources des mouvements migratoires pour contenir les départs mais aussi pour éviter de les priver de leurs forces vives ; explicitation auprès des citoyens européens de la nécessité pour l'Europe d'accueillir progressivement, et le cas échéant en nombre, des travailleurs étrangers et leur famille en fonction de ses besoins économiques et de la préservation de son ampleur démographique.

À vous lire si le cœur vous en dit ! ☺